



Saint-Constant

AVIS DE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

AVIS est donné par la greffière qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal est convoquée par les présentes par monsieur le maire Jean-Claude Boyer pour être tenue à l'hôtel de ville (par présence ou par vidéo conférence) sans la présence du public, tel que requis par l'arrêté ministériel 2020-074 du 2 octobre 2020 afin de minimiser les risques de propagation du coronavirus, le mardi 3 novembre 2020 à 18h30, et que les sujets suivants seront pris en considération :

1. Adoption du règlement numéro 1668-20 modifiant le règlement numéro 1589-18, déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager certains fonctionnaires et employés au nom de la Ville de Saint-Constant et remplaçant le règlement numéro 1378-12, afin d'apporter des modifications aux délégataires;
2. Modifications de contrat – Construction en mode conception-construction du complexe aquatique de Saint-Constant – 2018APP01-AOP;
3. Soumissions – Travaux de construction des fondations d'une nouvelle passerelle de la piste cyclable de la montée Saint-Régis – 2020GÉ32-AOP;
4. Demande d'aide financière – Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA);
5. Demande de PIIA numéro 2020-00076 – 235 E, rue Sainte-Catherine;
6. Période de questions.

Donné à Saint-Constant, 29 octobre 2020.


Me Sophie Laflamme, greffière
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe

La séance sera enregistrée. L'enregistrement audio sera rendu publique, dès que possible.

Toute question relative à un point porté à l'ordre du jour doit être transmise à l'adresse courriel suivante : greffe@saint-constant.ca

Le procès-verbal sera également mis en ligne dans les meilleurs délais.